

Zeitschrift: Suisse magazine = Swiss magazine
Herausgeber: Suisse magazine
Band: - (2012)
Heft: 271-272

Rubrik: Nouvelles fédérales

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

NOUVELLES FÉDÉRALES

par Henriette Germain – illustré par Liniger



PETIT CRÉDIT : BIENTÔT LA FIN DE LA PUBLICITÉ

Économies : La publicité pour le petit crédit devrait être interdite en Suisse. Par 19 voix contre 17, le Conseil des États a donné suite à une initiative parlementaire de Josiane Aubert (PS/VD). Un projet concret peut désormais être rédigé par la commission compétente du National. Les sénateurs ont ainsi suivi l'avis de la Chambre du peuple qui avait soutenu la proposition. Aucun parlementaire n'a contesté la nécessité de se battre contre le surendettement, notamment celui des jeunes.

Conseil fédéral

■ Les Suisses sont plutôt favorables à une élection du Conseil fédéral par le peuple, selon un sondage de l'hebdomadaire *Coopération*. 23 % des sondés ont répondu « oui, sûrement » à la question : « Pensez-vous que le Conseil fédéral devrait être élu par le peuple ? » Ils sont 24 % à avoir dit « plutôt oui ».

■ En cas de crise, le président de la Confédération pourra se voir confier des affaires importantes relevant d'un autre département. Le Conseil fédéral a retouché l'ordonnance sur l'organisation du gouvernement et de l'administration. Cette mesure fait partie du paquet destiné à renforcer la direction politique en situation extraordinaire. Le gouvernement répond ainsi aux recommandations formulées par

les commissions parlementaires de gestion après les couacs liés à l'affaire UBS et à la crise avec la Libye.

■ Les magasins de certaines stations-service devraient pouvoir être ouverts la nuit et le dimanche. Le Conseil fédéral soutient un projet de libéralisation du parlement, mais seulement le long d'axes de circulation fortement fréquentés par les voyageurs.

Référendums, initiatives, pétitions

■ Une pétition réclamant l'arrêt des vols spéciaux a été remise à Simonetta Sommaruga. Rassemblant 5 000 paraphes, le document demande aussi la fermeture des centres de détention administrative.

■ Le Conseil national ne veut pas davantage serrer la vis concernant les interdictions de fumer dans les espaces publics. Comme le gouvernement, il juge prématurée l'initiative populaire de la Ligue pulmonaire, 18 mois à peine après l'entrée en vigueur de la loi fédérale contre la fumée passive. Par 118 voix contre 54 et 9 abstentions, il en a recommandé le rejet. Il estime qu'il faut laisser à la loi fédérale le temps de déployer ses effets.

■ Les outrages à État étranger resteront une infraction passible du Code pénal. Le National a rejeté par 115 voix contre 51 une pétition déposée par le Mouvement Citoyens genevois après la plainte contre son président Éric Stauffer, pour des affiches sur Kadhafi. Le MCG souhaitait l'abrogation de l'article 296 du Code pénal qui prévoit jusqu'à trois ans de prison pour un outrage à État étranger dans la personne de son chef ou d'un de ses représentants officiels.

■ Plus de 120 000 signatures ont été récoltées en moins de 11 mois pour l'initiative populaire pour une caisse unique. Le comité prévoit de déposer le texte ce printemps à la Chancellerie fédérale.

■ Le Groupe pour une Suisse sans armée (GSSA) a déposé son initiative pour supprimer l'obligation de servir. Il dé-

nonce dans le service militaire obligatoire un modèle désuet, qui ne permet pas de répondre aux défis actuels en matière de sécurité et fait obstacle à l'égalité des sexes. L'objectif du texte qui a recueilli plus de 107 000 signatures est d'aboutir à une armée de milice et à un service civil volontaires.

■ Les partisans de deux initiatives pour l'épargne-logement partent ensemble au front. Ils défendent leurs textes respectifs en soulignant qu'ils se complètent. Le premier texte soumis au peuple le 11 mars, issu de la Société suisse pour la promotion de l'épargne-logement, donne la possibilité aux cantons d'introduire le mécanisme à titre facultatif. Un montant maximal de 15 000 francs par an et par contribuable pourrait être déduit des impôts pendant dix ans en vue de l'acquisition d'un premier logement. La seconde votation qui concerne le texte lancé par l'Association des propriétaires fonciers alémaniques HEV, aura probablement lieu le 17 juin. Cette initiative est contraignante pour les cantons. Les déductions fiscales seraient limitées à 10 000 francs par personne. Les partisans des deux initiatives soulignent que l'accession à la propriété est « *une aspiration importante de la population* » et que « *le taux de propriétaires en Suisse reste très bas en comparaison internationale* ».

■ La Protection suisse des animaux (PSA) réitère son opposition au projet de révision de l'ordonnance sur la chasse. L'organisation a remis au Département fédéral de l'environnement (DETEC) une pétition munie de 10 000 signatures demandant une meilleure protection des animaux. La PSA demande une période minimale de protection pendant l'élevage des petits pour tous les animaux sauvages, ainsi que l'encouragement de la chasse à l'affût, qui ménage bien plus les animaux sauvages vivant en forêt que la chasse en mouvement (battue).

■ Franz Weber a lancé sa campagne en vue de la votation du 11 mars sur l'initiative visant à limiter les constructions de résidences secondaires. Le texte restreint à 20 % la proportion maximale de maisons

et appartements de vacances par commune. Dans un quart des communes suisses, la part de résidences secondaires dépasse déjà ce pourcentage. C'est notamment le cas dans les Grisons, le Valais, le Tessin et les Alpes bernoises et vaudoises, estime Helvetia Nostra. L'initiative ne vise pas les résidences ou chalets déjà construits et n'est pas dirigée contre les ressortissants étrangers.

■ Le peuple devrait se prononcer sur l'introduction d'un salaire minimum garanti de 4 000 francs. L'Union syndicale suisse (USS) a déposé son initiative munie de 111 000 signatures. En Suisse plus de la moitié des travailleurs ne bénéficient pas d'un salaire minimum garanti par une convention de travail. Près de 400 000 personnes travaillant à temps plein gagnent trop peu pour pouvoir vivre décemment avec leur famille, estiment les syndicats. Selon un sondage réalisé l'année dernière, près de 85 % de la population seraient favorables à l'introduction d'un salaire minimum.

■ Le Conseil fédéral ne souhaite pas être élu par le peuple. Il recommande le rejet de l'initiative populaire déposée par l'UDC sans lui opposer de contre-projet. Selon lui, le système actuel, avec l'élection individuelle des ministres par le Parlement, a fait ses preuves. Le texte de l'initiative prévoit une élection tous les quatre ans au système majoritaire, une clause accordant au moins deux sièges aux candidats francophones ou italophones. Le peuple a refusé deux fois des initiatives analogues, en 1900 et en 1942.

Communication

■ La SSR a besoin de suffisamment de moyens pour assurer son mandat. Fort de cet avis, le Conseil des États a refusé tacitement et sans discussion de donner suite à une pétition réclamant une redevance radio-TV limitée à 200 francs par an, contre 463 francs actuellement. La pétition avait été déposée par l'UDC et des jeunes de droite et avait récolté plus de 140 000 signatures.



RETROUVEZ VOS PASSIONS DANS MYNEWSPAPER

■ Chacun peut désormais choisir le contenu de son journal grâce au service MyNewspaper lancé par La Poste. Celui-ci permet au client de sélectionner la rubrique sports d'un quotidien, les pages politiques d'un autre et les informations locales d'un troisième et de recevoir le tout sous forme papier à domicile. Le produit sera testé pendant un an dans les régions de Zurich, Berne, Bâle, Lucerne et Aarau. La Suisse romande et le Tessin pourraient être desservis dans un second temps. Il en coûte 720 francs pour un journal de 24 pages livré à domicile pendant un an.

Énergie

■ Le Conseil de l'Inspection fédérale de la sécurité nucléaire (IFSN) est à moitié renouvelé. Parmi les sept membres de l'organe de surveillance interne de l'IFSN désignés par le Conseil fédéral pour 2012 à 2015, trois sont nouveaux.

Défense, protection de la population, sports

■ L'obligation de construire des abris anti-atomiques privés est assouplie. Le Conseil fédéral a mis en vigueur la révision de la loi sur la protection civile. Le principe de l'obligation de construire des abris reste valable dans les grands immeubles. ▶

NOUVELLES FÉDÉRALES

par Henriette Germain – illustré par Liniger



► ■ Près de 330 vieux chars de grenadiers M113 de l'armée suisse vont être liquidés et recyclés ces prochaines années. Une première tranche avait été éliminée en 2006. Pour des raisons de neutralité, ils n'avaient pas pu être vendus à l'étranger. Les chars M113 sont vieux de 45 ans et l'armée n'en a plus besoin, explique le Département fédéral de la défense.

Partis

■ La Suisse doit faire encore des efforts en matière de lutte contre la corruption. Le Groupe d'États contre la corruption (GRECO) appelle Berne à améliorer l'efficacité du droit pénal et à légiférer sur les modalités de financement des partis, à l'issue de son cycle d'évaluation. Il souligne notamment que la Suisse est l'un des seuls pays d'Europe à ne pas disposer de réglementation sur le financement des partis. Ces derniers ne sont soumis à aucun contrôle de leurs revenus ou dépenses. Il en va de même concernant les campagnes électorales, les initiatives ou encore les référendums.

Transports

■ Le tunnel routier du Gothard sera rénové de 2020 à 2025. Quels que soient ces travaux, les répercussions négatives seront « relativement faibles » sur les économies uranaise et tessinoise, indique un rapport de la commission des transports du Conseil des États.

■ Le Conseil national a refusé de donner suite à quatre initiatives cantonales contre

les 60 tonnes. Les limitations de poids (40 ou 44 tonnes) et de longueur (18,75 m) des poids lourds s'ont d'ores et déjà mises en œuvre.

■ Les CFF n'achèteront pas de trains inclinables pour le trafic Nord-Sud des NLFA. Ils vont lancer à la fin du premier trimestre un appel d'offres pour l'achat de 29 voitures conventionnelles. Les raisons invoquées : les pannes à répétition des trains inclinables et leurs gains de temps marginaux. Les premiers trains nouvellement acquis devraient circuler avec l'entrée en service du tunnel de base du Gothard fin 2016.

■ La commission des transports du Conseil des États maintient sa décision : les cyclistes de moins de 14 ans doivent porter obligatoirement un casque. Et pas question de laisser les plus petits rouler seuls sur la route. Mais il faut agir face à la recrudescence des accidents sur les passages piétons. À l'unanimité, la commission propose de donner à la Confédération la compétence d'édicter, en collaboration avec les cantons, des directives pour l'aménagement des passages piétons. Cet article serait introduit dans le programme Via Secura, qui vise à renforcer la sécurité routière.

Économie



■ Les nouveaux propriétaires de chiens rechignent à pratiquer le test de conduite, d'obéissance et de maîtrise. Il est pourtant obligatoire, mais les contrôles varient d'un canton à l'autre. À la fin de 2010, environ 35 000 propriétaires de chiens ont suivi les

cours obligatoires, selon l'Office vétérinaire fédéral. Cela représente à peine 40 % des nouveaux propriétaires.

■ Selon le Secrétariat d'État à l'économie (SECO), la Suisse a gelé 50 millions de francs d'origine syrienne depuis l'établissement des sanctions financières contre ce pays en mai 2011. La liste noire suisse concernant la Syrie touche 19 sociétés et 74 personnes dont le président syrien, le ministre de l'Intérieur et des militaires de haut rang.

■ Les restaurants disposant déjà d'une autorisation de la police du commerce devraient pouvoir exploiter une buvette saisonnière. Une commission du Conseil des États soutient un projet visant à les dispenser de l'obtention d'un permis de construire.

Affaires étrangères

■ Le libéral-radical Didier Burkhalter a repris en janvier les rênes de la diplomatie suisse. Après deux ans en poste, il a laissé le Département de l'intérieur au nouvel élu PS Alain Berset. La nouvelle répartition des départements a été décidée à l'unanimité. Avec l'arrivée de Didier Burkhalter au Département fédéral des affaires étrangères (DFAE), la Suisse renoue avec une longue tradition neuchâteloise. Le dernier chef de la diplomatie de ce canton a été René Felber (PS), parti fin mars 1993.

■ Un détachement de l'armée assure désormais la protection de l'ambassade de Suisse à Tripoli (Libye), rouverte en octobre dernier. Le Conseil fédéral a confirmé l'engagement de militaires d'élite à la place des mercenaires de l'entreprise britannique Aegis. Le parlement devra donner son aval rétrospectif. Le détachement sera équipé d'armes légères qui ne pourront être utilisées « qu'en dernier recours et de façon proportionnelle, pour la légitime défense et l'état de nécessité de la représentation et de son personnel ». L'engagement des mercenaires d'Aegis pendant trois mois et demi aura coûté 960 000 francs à la Confédération.

■ La Libye a officiellement mis fin au boycott économique de la Suisse, décrété par l'ancien régime de Mouammar Kadhafi en mars 2010.

■ Rassurée par le nouveau ministre des Affaires étrangères Didier Burkhalter, la droite a cessé de s'opposer à l'interdiction des armes à sous-munitions. Par 20 voix sans opposition, la commission de la politique de sécurité du National propose au plénum de ratifier la Convention internationale les interdisant.

■ Les Suisses d'Uruguay, du Paraguay, d'Irlande, de Malaisie et du Portugal devront se rendre dans d'autres pays pour profiter des services consulaires. Les sièges consulaires des ambassades suisses de Montevideo, Asuncion, Dublin, Kuala Lumpur et Lisbonne fermeront en effet leurs portes dans le courant de l'année. Le DFAE a décidé de réunir leurs activités dans les centres consulaires de Buenos Aires, Londres, Bangkok et Madrid. Quelque 7 600 citoyens suisses vivent dans les cinq pays touchés par la mesure, soit 1 % de l'ensemble des Suisses de l'étranger.

Intérieur



ALCOOL ET TABAC :
LES MINEURS MIEUX PROTÉGÉS

■ Les mineurs devraient être mieux protégés contre les ventes de cigarettes et d'alcool. Le Conseil national a adopté deux motions réclamant un même âge minimum dans toute la Suisse pour la remise de produits de tabac et la légalisation des achats-tests.

■ Avec l'arrivée d'Alain Berset au Département fédéral de l'intérieur (DFI), un dicastère clé retourne au PS. Depuis 1960, deux autres socialistes s'y sont illustrés : le Bâlois Hans Peter Tschudi de 1960 à 1973

et la Genevoise Ruth Dreifuss de 1993 à 2002.

■ Lukas Bruhin est le nouveau secrétaire général du Département fédéral de l'intérieur. Le Conseil fédéral a avalisé la proposition du nouveau chef du dicastère, Alain Berset.

■ Les personnes ayant abusé de drogue ou d'alcool doivent assumer elles-mêmes les coûts des traitements d'urgence ou d'un séjour en cellule de dégrèvement. La commission de la santé publique du Conseil des États estime que cela relève de la responsabilité individuelle.

Finances

■ Le budget 2012 de la Confédération s'annonce équilibré : les dépenses devraient augmenter de 1,7 % pour s'inscrire à 64,1 milliards de francs et les recettes s'en approcher grâce à une progression de 2,7 %, le déficit courant étant limité à 14 millions de francs. L'équilibre serait atteint grâce à des rentrées extraordinaires de 634 millions de francs dues à la mise aux enchères de licences de téléphonie mobile.

■ Garantir le financement des assurances sociales grâce à un frein à l'endettement doit être la priorité n° 1 de la législature 2011-2015, estime un panel d'économistes sollicités par Avenir Suisse. Pour ces 54 spécialistes, les autres priorités sont la simplification de la TVA et une dépolitisation des critères de fixation des rentes du 2^e pilier, loin devant la clarification des relations avec l'Union européenne par le biais d'un accord-cadre.

Secret bancaire

■ L'Egmont Group, une instance qui rassemble 127 cellules de renseignements sur le blanchiment d'argent, menace de suspendre la Suisse, accusée de s'opposer trop souvent à l'échange d'informations sur des soupçons de transferts financiers. Selon le droit suisse en vigueur, le Bureau de communication en matière de blanchiment d'argent (MROS) n'a pas l'autorisation, dans le cadre des demandes d'en-

traide d'autorités partenaires étrangères, d'échanger des informations sur les transferts d'argent ou des relevés de comptes, informations relevant du secret bancaire et du secret de fonction. Devant la menace d'exclusion qui pourrait porter préjudice à la place financière suisse, le Conseil fédéral a mis en consultation un projet d'adaptation de la loi qui permette au MROS de livrer à ses partenaires étrangers des informations financières concrètes.

BNS



QUAND TOUT VA MAL...
LA SUISSE VA BIEN

■ La Banque nationale suisse (BNS) s'attend à un bénéfice de 13 milliards de francs pour l'exercice 2011. L'institut monétaire distribuera un milliard de francs à la Confédération et aux cantons conformément à la convention, a-t-il indiqué dans un communiqué. La BNS a enregistré une plus-value de 5 milliards sur son stock d'or en raison du renchérissement du métal jaune. Les positions en monnaie étrangère ont généré pour leur part environ 8 milliards de bénéfice. Les chiffres définitifs sont attendus le 8 mars. La BNS avait accusé une perte consolidée de 19,7 milliards de francs en 2010.

Tribunal fédéral

■ Le Tribunal administratif fédéral devra se pencher une nouvelle fois sur le montant de la redevance sur le trafic des poids lourds (RPLP). Le Tribunal fédéral (TF) a accepté un recours de l'Association suisse des transports routiers (ASTAG). ■